

Fiche de missions et de tâches de l'exécutif communal

Cette liste correspond aux missions et aux tâches principales que le Conseil communal est amené à remplir pour mettre en place un projet tel que FriTime. Celui-ci a tout loisir d'apporter des modifications et adaptations à ces listes selon les spécificités de sa commune.

Missions

- Encourager une politique de l'enfance et de la jeunesse au sein de la commune;
- Renforcer l'égalité des chances par un accès équitable aux activités extrascolaires
- Renforcer la cohésion sociale et l'intégration des enfants et des jeunes
- Favoriser l'augmentation du nombre d'activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes;

Tâches

- Effectuer un inventaire des infrastructures communales et des sociétés locales sportives, culturelles et artistiques ;
- Inviter à une table ronde les différents acteurs (voir outil) à impliquer dans le projet, dans le but de faire une évaluation des besoins des enfants et des jeunes en matière d'activités de loisirs dans la commune, de compléter l'inventaire des offres disponibles et de discuter de l'organisation du projet au sein de la commune.
- Décider de mettre en œuvre le projet au plan communal;
- Nommer une personne responsable du projet au niveau politique; ce conseiller communal devrait être chargé d'assurer le lien entre l'organe de pilotage et l'ensemble du conseil communal.
- Nommer un organe de pilotage (un groupe de personnes, une commission ou une association) ainsi qu'éventuellement un groupe d'accompagnement;
- Adopter (faire voter) et mettre à disposition un budget;

Fiche de missions et de tâches de l'organe de pilotage de projet

Voici la liste des missions et des tâches que la direction locale de projet est amenée à remplir. Ces listes peuvent être modifiées et adaptées selon les spécificités de chaque commune.

Missions

- Organiser et mettre en œuvre le projet
- Favoriser les échanges entre les différentes organisations locales.

Tâches

- Evaluer le besoin de mettre en œuvre un projet à l'échelon de la commune;
- Participer à la mise en réseau des autorités, des écoles et des différentes sociétés sportives, culturelles et artistiques de la commune;
- Définir les activités, leurs contenus et les dates en collaboration avec les sociétés organisatrices;
- Créer un calendrier des activités;
- Promouvoir le projet auprès des enfants et des jeunes et du tissu associatif (via les écoles, les réseaux sociaux, le site communal, des flyers, le journal communal, etc.).
- Communiquer les informations importantes aux parents;
- Réserver les salles;
- Avertir au besoin la police locale des activités;
- Coordonner le transfert des informations entre les sociétés locales et la commune;
- Adapter le projet selon les besoins et les ressources de la commune;